

l'offre et la demande : le rôle de l'UE dans le commerce mondial des requins

ifaw



vision :
une cohabitation harmonieuse des animaux et des hommes.



mission :
un regard neuf et des mesures audacieuses pour les animaux, les hommes et cette planète qui est notre maison.

sommaire

3 index

5 synthèse

introduction

- 8 aperçu visuel de données sur le rôle de l'UE dans le commerce des ailerons et de la viande de requin
- 10 introduction

méthodes

- 14 méthodes

observations

- 18 importations d'ailerons de requin en provenance de l'UE
- 20 exportations d'ailerons de requin vers l'UE
- 21 importations de la viande de requin en provenance de l'UE
- 22 exportations de la viande de requin vers l'UE
- 24 écarts de données : comparaison des données d'importation issues des plaques tournantes du commerce asiatique avec les données d'exportation de l'UE

conclusions et recommandations

- 26 conclusions
- 27 recommandations

constats, références et notes finales

- 30 constats
- 31 références
- 31 notes finales

à propos d'IFAW

Depuis plus de dix ans, IFAW travaille avec les gouvernements du monde entier pour permettre une meilleure gestion des requins et des raies. Nous sommes présents de l'élaboration du matériel d'identification des requins pour les agents des pêches, des douanes et de l'application de la loi, à la sensibilisation aux besoins de conservation des espèces de requins, en passant par le renforcement des capacités des gouvernements à remplir leurs obligations envers des conventions internationales telles que la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). IFAW fournit également un soutien technique aux gouvernements qui cherchent à mettre en place une

gestion progressive et préventive au niveau national pour limiter les captures de requins, ou les interdire lorsque cela est justifié.

Publié par : Fonds international pour la protection des animaux, 2022

Citation : Shea, S., Slee, B., O'Toole, M. (2022) L'offre et la demande : le rôle de l'UE dans le commerce mondial des requins. Stichting IFAW (Fonds international pour la protection des animaux), La Hague, Pays-Bas. 32pp.

Photo de couverture : © Shane Gross
 Un requin-marteau tiburo.

synthèse

Depuis le début des années 2010, le travail de conservation des requins au niveau mondial a beaucoup progressé. À cette époque, les requins étaient considérés comme un élément secondaire lorsqu'il était question de conservation, quand ils n'étaient pas tout simplement oubliés. Il n'existait d'ailleurs pratiquement aucun contrôle de cette espèce. Aujourd'hui, les questions relatives à la gestion des requins reviennent sur le devant de la scène, notamment en ce qui concerne leur capture, leur commerce et leur contribution à la santé de la biodiversité marine mondiale. En l'espace de dix ans seulement, les prémices d'un cadre mondial de surveillance et de contrôle des populations de requins a commencé à voir le jour.

Toutefois, si des progrès considérables dans la gestion des requins et des raies ont été faits au niveau mondial ces dernières années, les mesures prises ne sont pas suffisantes. Les populations de requins continuent de décliner rapidement dans le monde entier. **Plus de 50 % des espèces de requins sont menacées ou quasi menacées d'extinction, et les requins pélagiques (espèces de requins vivant en haute mer) ont diminué de plus de 70 % en seulement 50 ans.** Par ailleurs, une étude récente a révélé que les populations de requins étaient pratiquement éteintes sur 20% des récifs étudiés dans le monde.

Qu'ils soient petits ou grands, qu'ils vivent près de côtes ou en haute mer, les requins sont en train de disparaître, et les efforts fragmentés de contrôle déployés jusqu'à présent ne parviennent pas à enrayer leur déclin.

La demande internationale d'ailerons et de viande de requin, ainsi que l'absence généralisée d'encadrement de la capture et du commerce des espèces de requins sont les causes principales du déclin des requins à l'échelle mondiale. Si beaucoup font porter le poids du changement sur les pays consommateurs, principalement en Asie, les

pays dont les flottes de pêche et le commerce des produits dérivés du requin opèrent au niveau international sont également responsables de ce déclin. IFAW a mis en place cette étude pour évaluer le rôle de l'[Union européenne \(UE\)](#) dans le commerce mondial des requins. Le but est également d'envisager les mesures nécessaires pour s'assurer que l'UE devienne un acteur positif et cesse de contribuer au déclin des espèces de requins, ainsi que de fournir des recommandations sur la voie à suivre. Des études antérieures ont examiné le rôle de l'UE comme principale source de capture de requins (Okes et Sant, 2019), et en tant que fournisseur majeur pour le commerce mondial de la viande de requin, sur la base de la théorie des graphes¹ (Niedermüller et coll., 2021). **La présente étude fournit le premier panorama complet du rôle de l'UE grâce à l'analyse des données douanières de la Région administrative spéciale de Hong Kong (ci-après dénommée RAS de Hong Kong), de Singapour et de la province chinoise de Taïwan (ci-après dénommée province de Taïwan), couvrant les données d'importation, de réexportation et d'exportation de produits finis et de viande sur la période de 2003 à 2020.** Cela nous a permis d'examiner les itinéraires commerciaux actuels entre l'UE et les principales plaques tournantes des ailerons de requin, d'identifier les écarts dans les rapports et de suggérer des améliorations tant du point de vue de la traçabilité que de l'encadrement.

Tous les pays qui participent au commerce mondial des requins doivent prendre des mesures, tant au niveau national qu'international. Historiquement, l'UE a défendu des mesures de contrôle du commerce des requins et des raies dans le cadre de conventions telles que la [Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction \(CITES\)](#) ou la [Convention sur la conservation des espèces](#)

[migratrices appartenant à la faune sauvage \(CMS\)](#). Mais avec seulement 25 % du commerce mondial actuellement soumis à des limites afin d'assurer un commerce durable et des populations qui connaissent un déclin rapide, il est clair que des mesures supplémentaires doivent être prises. D'autres gouvernements disposant de ressources similaires, comme le [Canada](#) et le [Royaume-Uni](#), ont pris des mesures de précaution importantes ces dernières années pour interdire leur commerce d'ailerons de requins (détachés) en raison de préoccupations fondées en matière de durabilité. Si l'UE veut respecter ses ambitions en matière de biodiversité et de durabilité tout en restant l'un des plus grands négociants de produits à base de requin, elle doit une fois de plus jouer un rôle de premier plan et donner le ton au niveau mondial en matière de contrôle et de réforme du commerce. L'objectif étant d'améliorer le suivi des produits à base de requin commercialisés au niveau international et d'empêcher leur extinction généralisée.

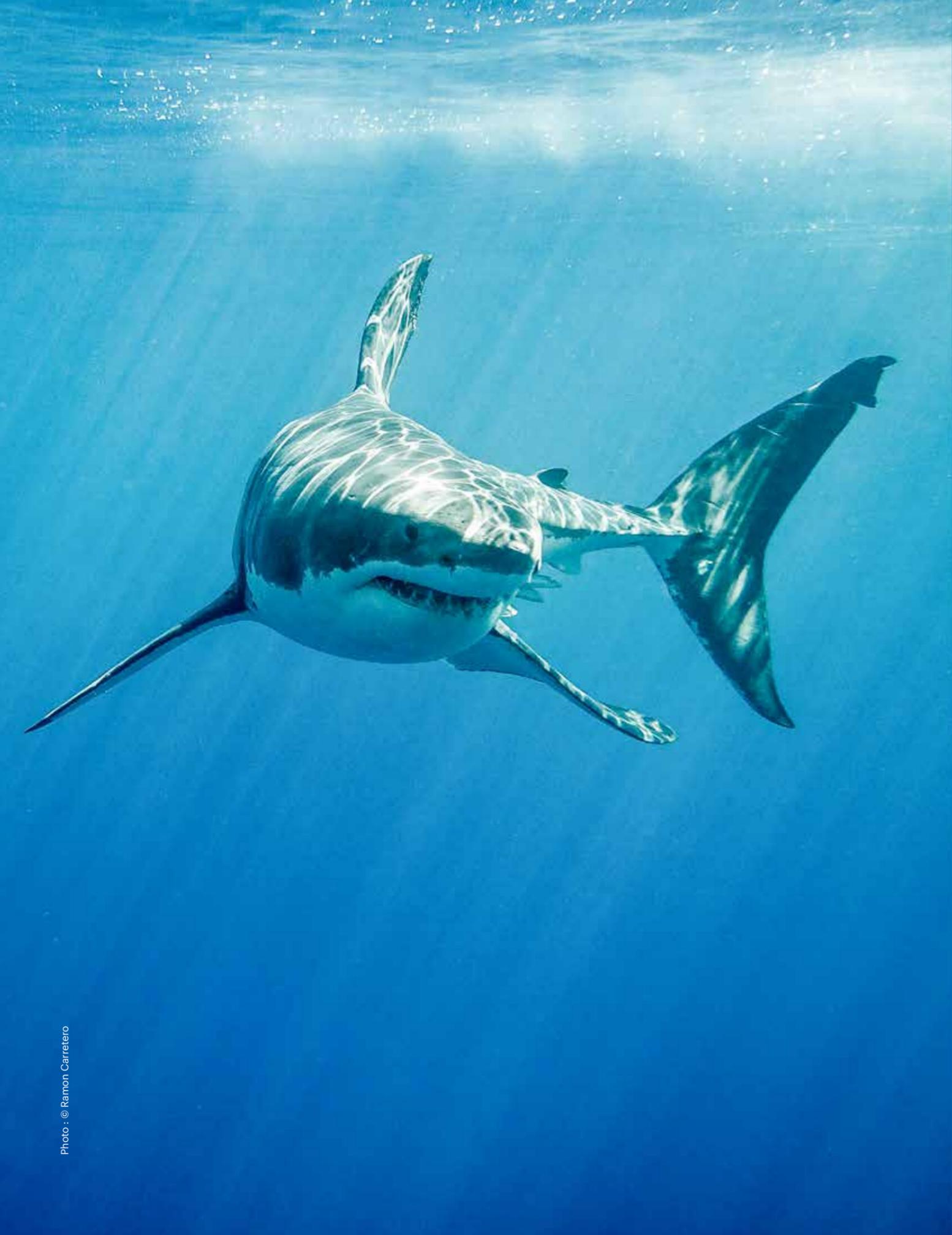
Compte tenu de son rôle important, une action de l'UE visant à mieux surveiller et contrôler le commerce des produits à base de requin et à plaider pour des limites de commerce durable par le biais des [inscriptions à l'Annexe II de la CITES](#), permettrait de faire évoluer les marchés mondiaux en faveur d'un meilleur avenir durable pour les requins.

Co-auteur Barbara Slee, Responsable UE Conservation marine d'IFAW

¹ Le requin-marteau halicorne est particulièrement menacé par le commerce mondial des ailerons de requins et figure actuellement à l'Annexe II de la CITES.

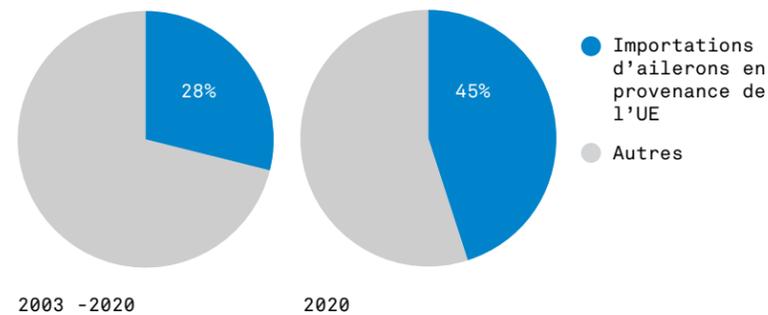
Section 1

introduction



aperçu visuel du rôle de l'UE dans le commerce des ailerons et de la viande de requin

période étudiée 2003-2020



2003 -2020

2020

188 368 t

(tonnes métriques) de produits à base d'ailerons de requin ont été importés dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan réunis, l'UE étant la source de près d'un tiers de ces importations (en moyenne 28,35 %, 53 407,49 tonnes métriques). À partir de 2017, le rôle de l'UE augmente et représente près de la moitié des importations d'ailerons de requin en 2020 (45,42 % en 2020).

les cinq principaux États membres de l'UE déclarés comme sources des importations d'ailerons de requin

dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan

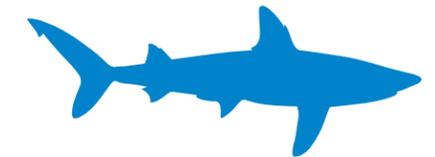
	Sources déclarées	Commerce total déclaré (tonnes métriques)
1er	Espagne	51795
2e	Portugal	642
3e	Pays-Bas	621
4e	France	295
5e	Italie	25



les cinq principales sources d'importations d'ailerons de requin

dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan

	Sources déclarées	Commerce total déclaré (tonnes métriques)
1er	Espagne	51795
2e	Singapour	17006
3e	Province de Taïwan	12823
4e	Indonésie	11386
5e	Émirats arabes unis	5680



6 689 t

(2,5 %) des 267 345,33 tonnes métriques de viande de requin ont été exportées vers l'UE. La faiblesse relative des exportations de viande vers l'UE n'est pas surprenante car la plupart des produits dérivés de la viande de requin sont exportés vers l'Amérique du Sud et la Corée du Sud où ils sont consommés localement.

les cinq principales destinations d'exportation de la viande de requin

en dehors de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan

	Destinations déclarées	Commerce total déclaré (tonnes métriques)
1er	Uruguay	69444
2e	Brésil	60361
3e	Mexique	25006
4e	Corée	23744
5e	Vietnam	17373

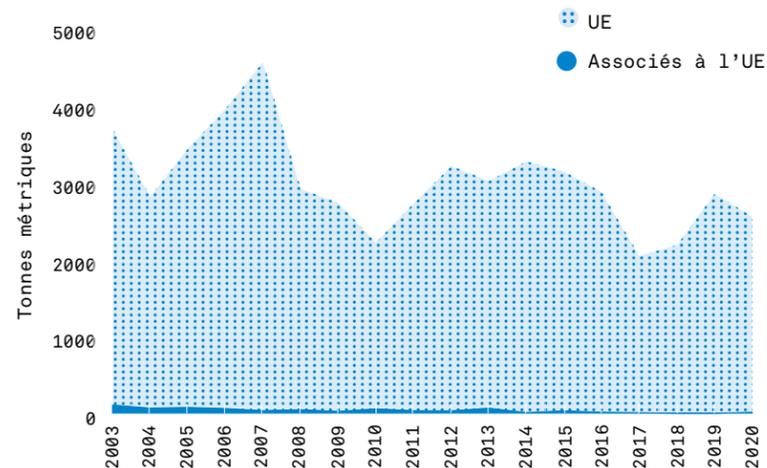


© Robert Marc Lehmann

L'UE est l'une des principales sources

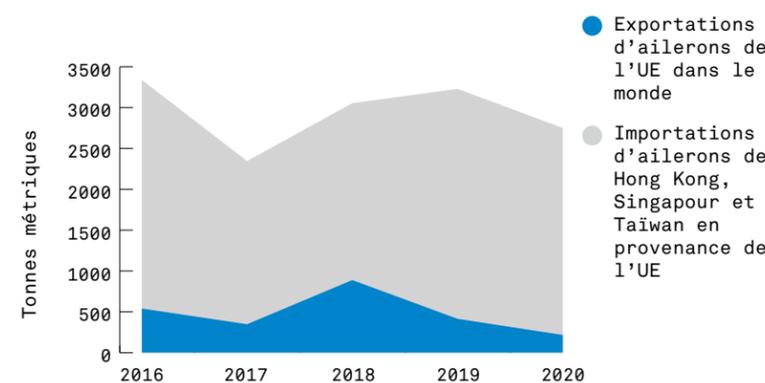
de produits dérivés d'ailerons de requin pour les plaques tournantes du commerce mondial que sont la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan, où transitent, selon les estimations, plus de 50 % du commerce mondial des ailerons de requin. Compte tenu de ce rôle clé dans la chaîne d'approvisionnement, l'UE a la responsabilité de veiller à ce que sa participation au commerce mondial des produits dérivés des requins ne conduise pas ces espèces vers l'extinction.

* « viande de requin » couvre toutes les données se rapportant aux codes douaniers relatifs à la viande de requin
« aileron de requin » couvre toutes les données se rapportant aux codes douaniers relatifs aux ailerons de requin



la part des exportations des États membres de l'UE a augmenté

tandis que les exportations mondiales d'ailerons de requin vers la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan sont en baisse. La diminution du nombre d'ailerons de requin commercialisés chaque année est très probablement attribuable au déclin de la population mondiale de requins, rendant les espèces de requins plus difficiles à capturer et donc à commercialiser en grande quantité.



écarts de données

entre les données d'importation de la RAS de Hong Kong, de la province de Taïwan et de Singapour et les données d'exportation de l'UE : les données d'importation agrégées ont toujours affiché un chiffre d'importation considérablement plus élevé par rapport aux données d'exportation totales correspondantes de l'UE (vers tous les pays). L'écart entre les deux ensembles de données va de 1 650,08 tonnes métriques à 2 318,18 tonnes métriques, ce qui suggère un cas préoccupant de fausse déclaration potentielle dans le commerce des ailerons de requin.

les cinq principaux États membres de l'UE destinataires des exportations de viande de requin

en provenance de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan

	Destinations déclarées	Commerce total déclaré (tonnes métriques)
1er	Italie	4245
2e	Espagne	680
3e	Grèce	674
4e	Bulgarie	560
5e	Chypre	91



Photo : © Robert Marc Lehmann



introduction

Les ailerons de requin et la viande de requin sont deux des formes de produits dérivés du requin les plus couramment commercialisés au niveau international. Une évaluation historique des captures mondiales a estimé que, chaque année, au moins 100 millions de requins sont capturés par des pêcheries avides de répondre à la demande pour ces produits (Worm et coll., 2013). Si la demande d'ailerons de requin est principalement le fait de marchés asiatiques tels que la [RAS de Hong Kong](#), [Singapour](#) (qui sont à la fois d'importants marchés de consommation et des plaques tournantes du commerce des ailerons de requin), et de la Chine continentale, l'ampleur du commerce est mondiale. Plus de 128 pays et territoires dans le monde ont participé au commerce des ailerons de requin, dans le passé ou à ce jour (Shea & To, 2017), en tant qu'exportateurs, réexportateurs ou importateurs. Les dernières recherches ont également montré que, bien qu'il suscite moins d'attention que le commerce des ailerons, le commerce de la viande de requin n'en est pas moins d'envergure mondiale, avec une demande présente non seulement sur les marchés [asiatiques](#), mais aussi en [Europe](#), en [Amérique du Sud](#), en [Australie](#) et en [Afrique](#) (Niedermüller et coll., 2021).

En raison de l'échelle mondiale du commerce et de la complexité des réseaux commerciaux, il est difficile de retracer les itinéraires commerciaux, les volumes ou les détails des produits, même pour ce qui est des acteurs clés, afin de montrer exactement quels pays et territoires sont impliqués. C'est particulièrement le cas dans les endroits où il

n'existe pas de réglementations ou de politiques commerciales solides pour garantir des enregistrements clairs. Étant donné que plus de 50 % du commerce mondial des ailerons de requin passe par la [RAS de Hong Kong](#), [Singapour](#) et la [province de Taïwan](#), l'examen des données commerciales de ces plaques tournantes peut donner une image complète et fiable du commerce et des réseaux mondiaux (Clarke, 2004).

Des études sur les données commerciales de la RAS de Hong Kong ont révélé une réduction des importations d'ailerons de requin, avec une forte baisse après 2011, même si elles ont recommencé à augmenter en 2014. Depuis, des baisses similaires ont également été observées dans la [province de Taïwan](#) et en [Chine continentale](#) (Shea & To, 2017). Une interprétation optimiste de cette réduction pourrait mettre en avant une baisse de la demande, ce qui est possible pour certains marchés. Cependant, une interprétation plus prudente est nécessaire. La réduction du commerce pourrait simplement être attribuée à la diminution des populations de requins, qui entraîne une baisse des captures et des volumes commerciaux (FAO, 2010). Les baisses pourraient également avoir été influencées par des réglementations plus strictes (par exemple, des quotas de pêche) pour les pêches aux requins à la source. Mais il est peu probable que cette explication soit un facteur déterminant, étant donné le manque généralisé de contrôle dans la plupart des pêcheries mondiales pêchant les requins (Fischer et coll., 2012 ; Davidson et coll., 2016). Exemple notoire, alors que les

évaluations mondiales de 2014 ont révélé que 24 % des espèces de requins étaient menacées, sept ans plus tard seulement, ce chiffre a atteint un tiers des espèces de chondrichthyens considérées comme étant menacées d'extinction en raison de la surpêche (Dulvy et coll., 2021). **Les signes de diminution dans le commerce des ailerons de requins doivent donc être considérés comme un signe d'avertissement du déclin généralisé des populations de requins dans le monde. Il est donc d'autant plus important que les pays et territoires dont les niveaux de capture et de commerce sont importants agissent sur la base de données qui montrent qu'ils contribuent au problème au niveau mondial.**

En utilisant les données commerciales officielles disponibles dans ces ports, nous avons examiné les niveaux d'importation et d'exportation des ailerons et de la viande de requin à destination et en provenance de l'UE. Ainsi, cette étude présente une vision complète du rôle de l'UE dans le commerce international des produits à base de requin via les principales plaques tournantes asiatiques. Ces informations peuvent donc être utilisées pour déterminer les prochaines mesures que l'UE doit prendre pour s'assurer que ses actions ne conduisent pas les populations mondiales de requins à l'extinction.

▲ Vue des nageoires caudales d'un empilement de requins bleus (*Prionace glauca*). Recouverts de glace et vendus au port de Vigo, Galice, Espagne.

◀ Un requin bleu nage dans l'océan.

Section 2

méthodes



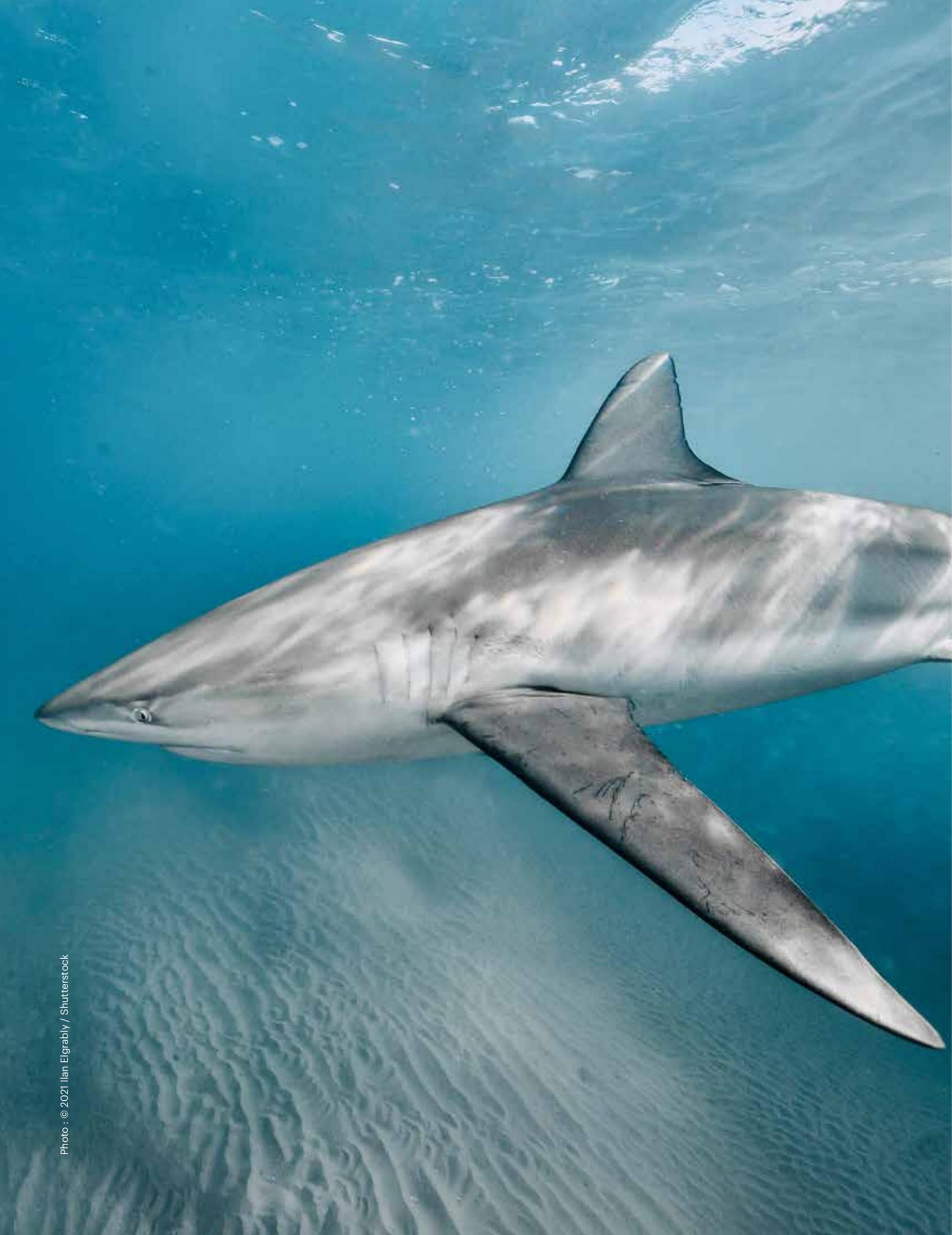


Photo : © 2021 Ilan Elgrably / Shutterstock



Photo : © Stan Shee / BLOOM HK

méthodes

Cette étude utilise les données commerciales officielles des principaux acteurs du commerce mondial des ailerons et de la viande de requin pour retracer les itinéraires commerciaux et effectuer des comparaisons croisées en utilisant les codes de marchandises du Système harmonisé (SH).

Les trois ensembles de données étudiés ont été collectés auprès de leurs sources de données officielles respectives afin de garantir que les données originales sont utilisées pour l'étude. Pour la RAS de Hong Kong, les données ont été collectées auprès du [Département du recensement et des statistiques \(Census and Statistics Department - CSD\)](#) du [gouvernement de la RAS de Hong Kong](#). Pour la province de Taïwan, elles ont été obtenues par le biais du [siège de la Direction générale des douanes à Taipei](#) et du [moteur de recherche des statistiques commerciales en ligne de l'Administration des douanes du ministère des Finances](#). Pour Singapour, les ensembles de données ont été achetés auprès du [service IE STATLINK](#) (la source officielle de statistiques pour le commerce de Singapour). Il est également à noter que la base de données mondiale de [l'Organisation des Nations unies](#)

[pour l'alimentation et l'agriculture \(FAO\)](#) regroupe les chiffres nationaux relatifs au commerce des ailerons de requin. Si elle offre une perspective plus large du commerce, elle risque cependant de simplifier à l'excès les catégories de produits (Clarke, 2004). Les données de la FAO ne sont donc pas incluses dans cette étude.

Tous les pays et territoires trouvés dans chaque ensemble de données ont été regroupés dans l'une des trois catégories suivantes dans l'analyse : **La catégorie « UE », qui comprend les 27 États membres de l'UE² et ses neuf régions ultrapériphériques (RUP) ; les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de l'UE, les Territoires britanniques de l'océan indien (BIOT) et tous les pays et territoires situés en Europe mais ne faisant pas partie de l'UE sont classés dans la catégorie « associés à l'UE » ; tandis que la catégorie « hors UE » comprend tous les autres pays et territoires figurant dans les données commerciales.**

Dans la dernière section, les importations de la RAS de Hong Kong, de la province de Taïwan et de Singapour en provenance des États membres de l'UE sont comparées aux données sur les exportations totales de l'UE.

Les données commerciales de l'UE ont été collectées sur le portail en ligne officiel des [statistiques commerciales de l'UE](#) (Access2Market, 2021). Il convient de noter que dans cette section, les données commerciales relatives aux exportations de l'UE sont incluses pour toutes les exportations mondiales (et pas seulement les exportations vers la RAS de Hong Kong, la province de Taïwan et Singapour).

De plus amples informations sur les ensembles de données et la méthodologie seront disponibles dans le rapport complet rédigé par [l'Association BLOOM de Hong Kong](#) et IFAW (le Fonds international pour la protection des animaux), qui sera publié à la mi-2022.

▲ Ailerons dorsaux et/ou pectoraux de requins de toutes formes et tailles séchant sur le toit d'un bâtiment industriel à Kennedy Town, Sai Wan, RAS de Hong Kong.

◀ Un requin sombre (*Carcharhinus obscurus*) nage dans la mer Méditerranée.

Section 3

observations



importations d'ailerons de requins en provenance de l'UE

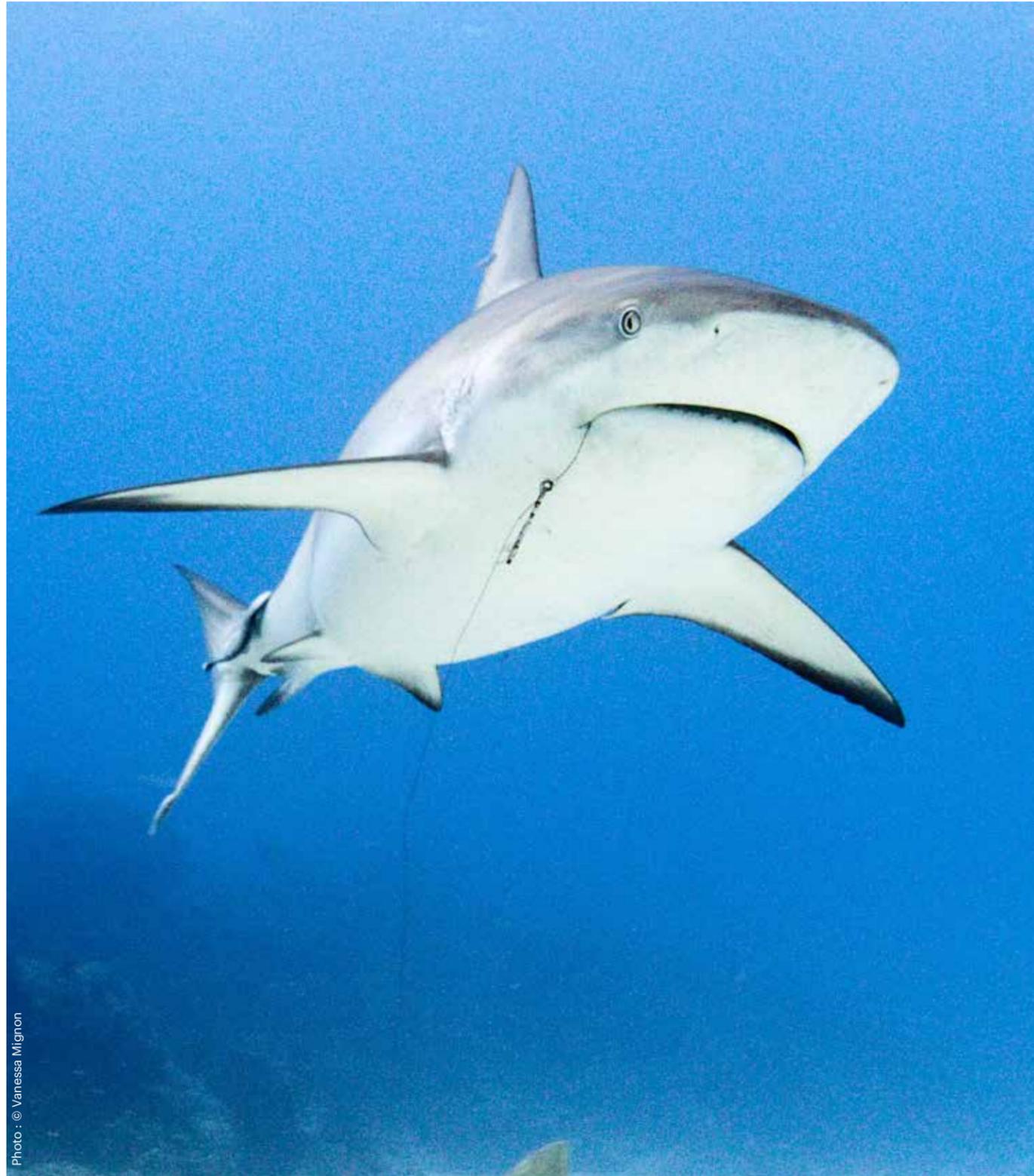


Photo : © Vanessa Mignon

Au cours de la période 2003-2020, l'UE s'est révélée être une source importante, voire la source principale, de produits à base de requin pour les plaques tournantes du commerce des ailerons de requins que sont la RAS DE Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan.

Toutes sources confondues, un total de 188 369,3 tonnes métriques de produits à base d'ailerons de requin a été communiqué concernant les importations de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan combinées, avec une moyenne annuelle de 10 464,96 tonnes métriques.³ Les États membres de l'UE ont contribué à hauteur de 53 407,49 tonnes métriques, soit en moyenne 28,35 % du total des importations déclarées au cours de la période étudiée. Le pourcentage des importations en provenance des États membres de l'UE a fluctué entre 18,54 % et 45,42 %. Depuis 2017, le pourcentage n'a cessé d'augmenter, passant de 28,34 % à plus de 45 % en 2020, (voir le schéma 1). Si les exportations mondiales d'ailerons de requin vers la RAS de Hong Kong ont globalement diminué, l'UE continue de capturer et d'exporter des ailerons de requin en grand nombre (Schéma 2). Si cette tendance se poursuit, l'UE pourrait facilement devenir la source principale d'ailerons de requin pour les trois plus grandes plaques tournantes du commerce des produits dérivés du requin.

Parmi toutes les importations déclarées en provenance des États membres de l'UE, l'Espagne a été la source la plus importante d'importations déclarées, avec un total de 51 795,32 tonnes métriques enregistrées et une moyenne annuelle de 2 877,52 tonnes métriques.

À la deuxième place se trouve le Portugal avec un volume d'importations de 642,23 tonnes métriques au total et une moyenne de 35,68 tonnes métriques par an. Viennent ensuite les Pays-Bas pour un total de 620,70 tonnes métriques. Il convient de noter que les importations déclarées des Pays-Bas proviennent d'une seule expédition en 2013 et qu'il n'y a pas eu d'autres enregistrements depuis.

	Origine déclarée des importations	Commerce total déclaré (tonnes métriques)
1er	Espagne	51 795,32
2e	Portugal	642,22
3e	Pays-Bas	620,70
4e	France	294,57
5e	Italie	24,88

Tableau 1. Les cinq principaux États membres de l'UE déclarés comme origine des importations totales d'ailerons de requin dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan (2003-2020)

Au total, 667,30 tonnes métriques auraient été importées de pays et territoires associés à l'UE, ce qui représente environ 0,35 % du total général des importations déclarées.

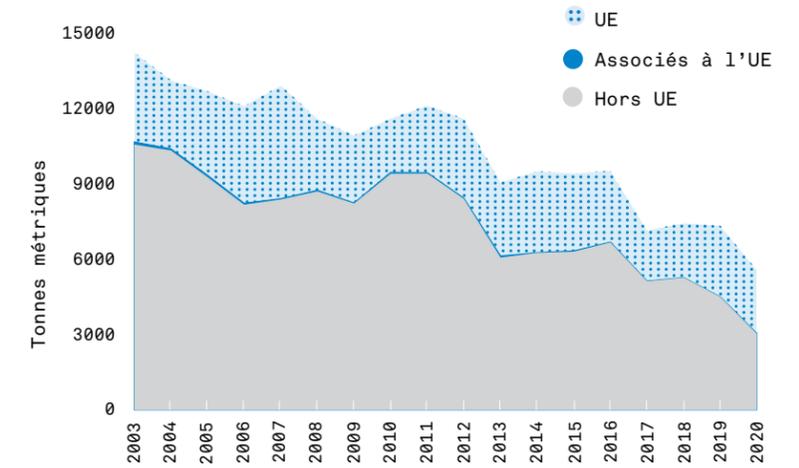


Schéma 1. Importations totales d'ailerons de requin dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan (données agrégées) 2003-2020

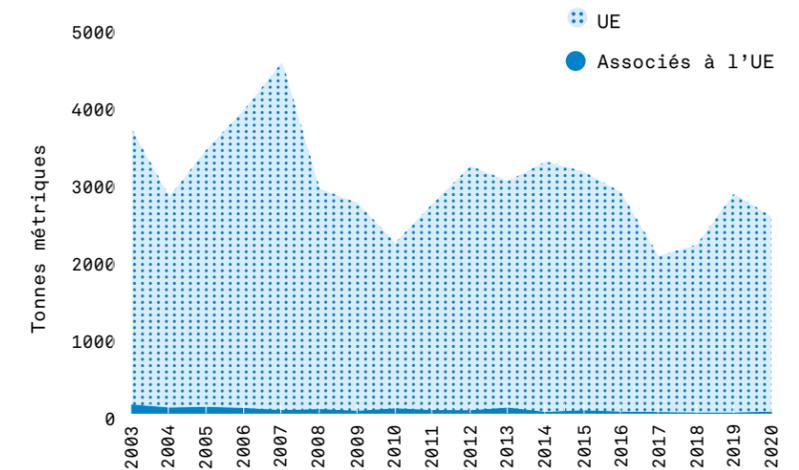


Schéma 2. Importations totales d'ailerons de requin dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan (chiffres agrégés) en provenance de l'UE et de pays et territoires associés à l'UE 2003-2020

◀ Requin tisserand avec une ligne de pêche prise dans la bouche.



exportations d'aillons de requins vers l'UE

Contrairement aux données relatives aux importations, la majorité des exportations et des réexportations totales d'aillons de requin de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan ont été effectuées vers des destinations extérieures à l'UE, ce qui montre que l'UE est un pays fournisseur, mais pas nécessairement un consommateur de produits dérivés d'aillons de requin.

Seulement 0,02 % (environ un total de 24,99 tonnes métriques) du total agrégé des exportations et réexportations a été déclaré en partance vers les États membres de l'UE entre 2003 et 2020. En outre, aucune exportation n'a été signalée vers un État membre de l'UE en 2014-2015 ou en 2017-2020.

Toutefois, pour les exportations qui ont eu lieu, l'Espagne s'est une fois de plus classée au premier rang des destinations des États membres de l'UE en ce qui concerne les exportations totales. Un total de 20,93 tonnes métriques a été enregistré.

	Destinations déclarées	Commerce total déclaré (tonnes métriques)
1er	Espagne	20,93
2e	Pays-Bas	3,38
3e	Italie	0,63
4e	Portugal	0,02
5e	Chypre	0,02

Tableau 2. Les cinq principaux États membres de l'UE déclarés en tant que destinataires des aillons de requin provenant de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan (2003-2020)

En ce qui concerne les pays destinataires associés à l'UE, un total de 9,28 tonnes métriques a été enregistré.

importations de viande de requin en provenance de l'UE

D'après les registres commerciaux de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan, l'UE était autrefois un fournisseur important de viande de requin pour ces trois zones, mais la situation a changé ces dernières années. D'après les données d'importation agrégées, un total de 3 980,7 tonnes métriques de viande aurait été importé des États membres de l'UE, avec une moyenne de 221,15 tonnes métriques par an, ce qui représente environ 4 % du total général des importations déclarées au cours de la période étudiée. La majorité des importations déclarées en provenance des États membres de l'UE datent de 2008 à 2011. Après le pic de 1 172 tonnes métriques en 2011, les importations déclarées ont fortement chuté et sont restées faibles. Depuis 2016, aucune autre importation déclarée en provenance des États membres de l'UE n'a été enregistrée.

L'Espagne a importé un total de 3 929,95 tonnes métriques, avec une moyenne de 218,33 tonnes métriques, ce qui en fait la source d'importation déclarée la plus importante parmi tous les États membres de l'UE. La Slovaquie arrive en deuxième position, avec un total de 50,71 tonnes métriques.

Un total de 429,30 tonnes métriques aurait été importé de pays et territoires associés à l'UE, avec un pic en 2019 avec 93,69 tonnes métriques.

Ce résultat n'est pas inattendu, car la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan ne sont pas considérés comme de gros consommateurs de viande de requin, plus souvent consommée dans l'UE, en Amérique du Sud et en Corée du Sud. À la lumière de la récente étude désignant l'UE comme fournisseur de 22 % de la viande de requin dans le monde (Niedermüller et coll., 2021), il est probable que la baisse des importations de viande en provenance de l'UE soit liée à des modifications des routes commerciales.

	Origine déclarée des importations	Commerce total déclaré (tonnes métriques)
1er	Espagne	3 929,953
2e	Slovaquie	50,705
3e	France	0,03
4e	Allemagne	0,01

Tableau 3. Les cinq principaux États membres de l'UE déclarés comme origines des importations totales de viande de requin dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan (2003-2020)

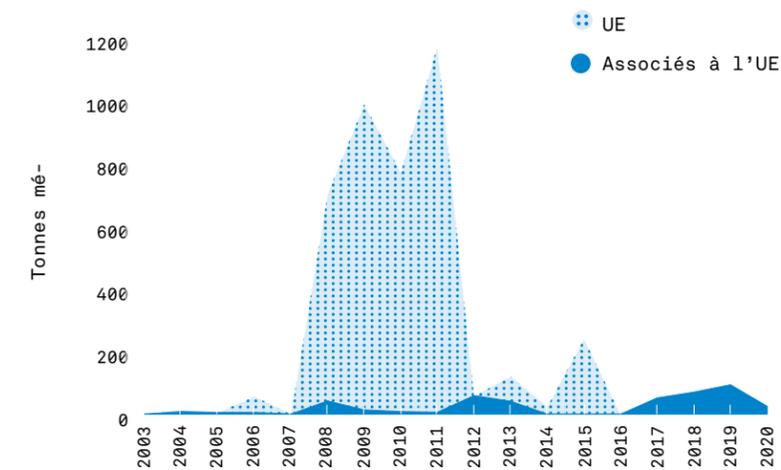
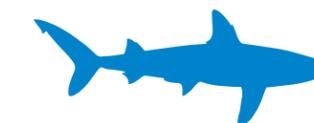


Schéma 3. Importations totales de viande de requin dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan (chiffres agrégés) en provenance de l'UE et de pays et territoires associés à l'UE



3 981 t

de viande auraient été importés d'États membres de l'UE

22%

de la viande de requin au niveau mondial a été fournie par l'UE selon une étude récente (Niedermüller et coll., 2021)

429 t

auraient été importés de pays et territoires associés à l'UE

◀ Requins vendus sur de la glace à un marché.

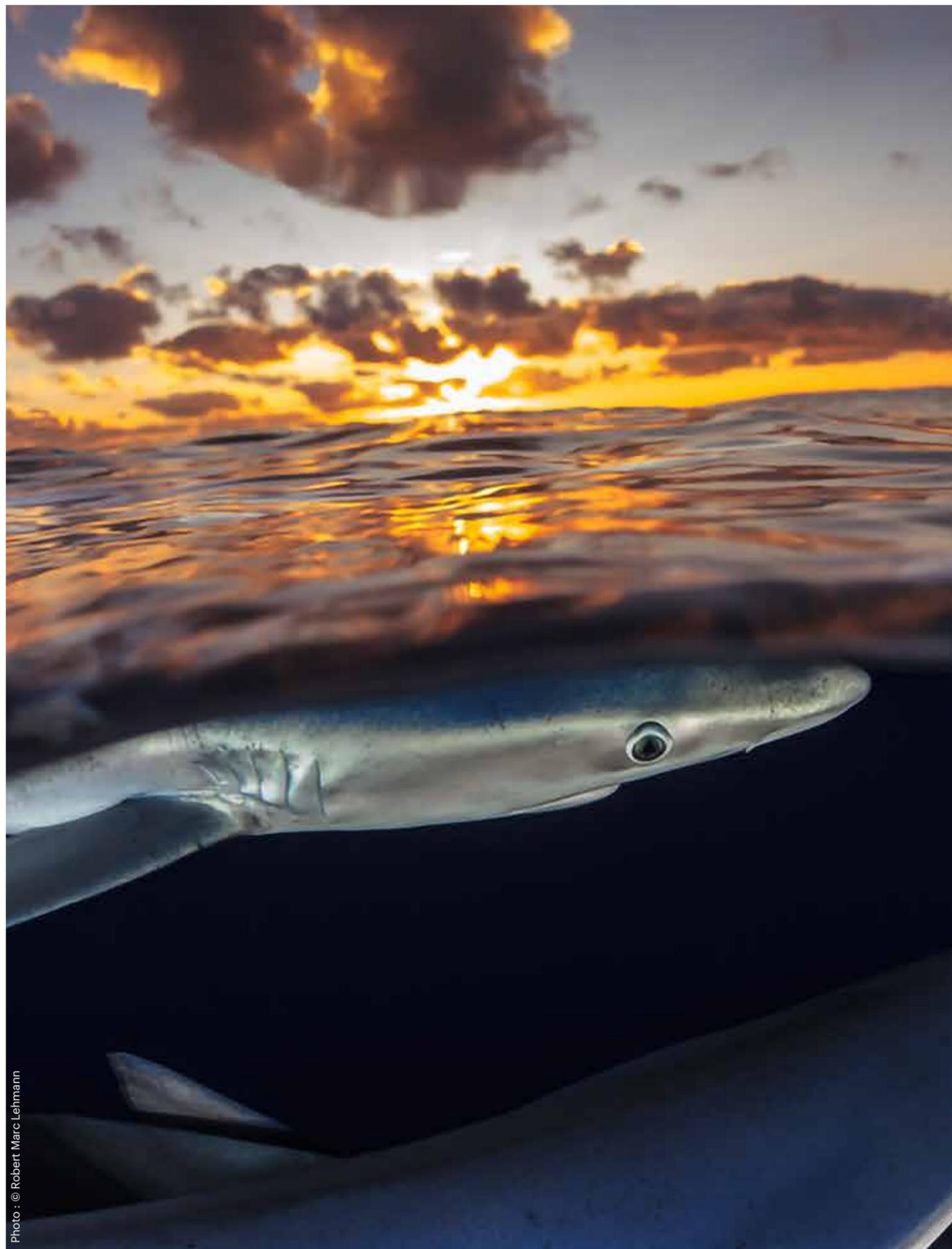


Photo : © Robert Marc Lehmann

exportations de viande de requins vers l'UE

Comme pour les importations dans la RAS de Hong Kong, à Singapour et dans la province de Taïwan, la proportion des exportations et des réexportations de viande de requin de ces zones vers l'UE et les pays et territoires associés à l'UE était comparativement faible. Un total de 6 688,85 tonnes métriques, avec une moyenne annuelle de 371,6 tonnes métriques, a été déclaré à destination des États membres de l'UE.

L'Italie a réceptionné le plus gros volume parmi tous les États membres de l'UE, avec un total de 4 245,31 tonnes métriques enregistrées et une moyenne de 235,85 par an. Bien qu'il s'agisse de la destination la plus importante déclarée au sein de l'UE, il n'y a pas eu d'autres exportations ou réexportations déclarées vers l'Italie à partir de 2017.

L'Espagne occupe la deuxième place, avec 680,47 tonnes métriques enregistrées et une moyenne de 37,80 tonnes métriques. La Grèce occupe la troisième place, avec 674,25 tonnes métriques et une moyenne de 37,46 tonnes métriques. La place suivante revient à la Bulgarie avec un total de 559,99 tonnes métriques. Il convient de noter qu'aucune autre exportation ou réexportation vers l'Espagne ou la Grèce n'a été signalée en 2020.

	Destinations déclarées	Commerce total déclaré (tonnes métriques)
1er	Italie	4 245,31
2e	Espagne	680,47
3e	Grèce	674,25
4e	Bulgarie	559,99
5e	Chypre	90,83

Tableau 4. Les cinq principaux États membres de l'UE déclarés comme destinataires pour les exportations totales de viande de requin

Au total, 1 565 034 tonnes métriques auraient été destinées aux pays et territoires associés à l'UE. Aucune autre exportation ou réexportation n'a été signalée après 2018.

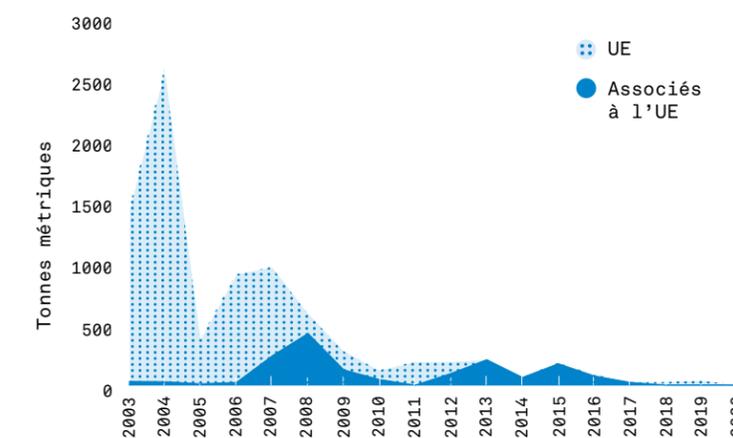


Schéma 4. Exportations totales de viande de requin de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan (agrégées) vers l'UE et les pays et territoires associés à l'UE.

◀ Un requin bleu.



écarts de données : comparaison des données d'importation des plaques tournantes du commerce asiatique avec les données d'exportation de l'UE

Les données d'importation de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan en provenance des États membres de l'UE ont été agrégées (appelées « données d'importation agrégées » dans cette section) et comparées aux données d'exportation totales déclarées (vers tous les pays) provenant des statistiques commerciales de l'UE entre 2016 et 2020 afin d'observer la compatibilité des résultats et d'identifier les écarts de données. Si les données d'importation agrégées et les données d'exportation de l'UE présentent une tendance générale similaire, les données d'importation agrégées affichent systématiquement un chiffre d'importation

considérablement plus élevé que les données d'exportation correspondantes de l'UE. Il existe un écart entre les deux ensembles de données, allant de 1 650,08 tonnes à 2 318,18 tonnes. Cette différence laisse à craindre que de fausses déclarations liées au commerce des ailerons de requin ont pu être effectuées. Cette situation mériterait une enquête plus approfondie de la part des organes institutionnels concernés.⁴

Une analyse supplémentaire de la comparaison a été effectuée en utilisant les codes de marchandises compatibles. Les résultats ont montré que pour les

ailerons surgelés, les importations déclarées dans les données agrégées sont relativement plus élevées que les exportations déclarées de l'UE. Bien qu'un tel écart mériterait une enquête plus approfondie, il convient également de noter que les écarts des données relatives aux produits surgelés à base d'ailerons peuvent également être dus au fait que les poids déclarés tiennent compte ou non de la teneur en eau du produit, dont on a constaté qu'elle pouvait augmenter le poids du produit jusqu'à quatre fois le poids réel. Dans la comparaison présente, nous ne savons pas si l'un des ensembles de données a pu être ajusté pour tenir compte de la teneur en eau, pouvant entraîner des écarts si les autres pays ou territoires comparés n'ont pas fait la même chose.

Outre les importantes différences observées dans le commerce déclaré des produits à base d'ailerons surgelés, les données d'exportation de l'UE pour le commerce d'ailerons séchés et le commerce d'ailerons frais combinés en 2016 et 2017 se sont également avérées être systématiquement inférieures aux importations déclarées en provenance de l'UE dans les données agrégées de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan. Des écarts allant jusqu'à 620,40 tonnes ont été constatés, ce qui pourrait indiquer un autre cas de déclaration erronée à l'une ou l'autre extrémité de la transaction. Il est intéressant de noter que les données commerciales ont semblé correspondre avec précision après 2018. En particulier, les ensembles de données correspondaient très étroitement en 2019 et 2020, suggérant que la majorité des ailerons de requin séchés et frais exportés à partir des États membres de l'UE ont été envoyés directement vers la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan. Le niveau élevé de correspondance entre les données d'importation agrégées et les données d'exportation de l'UE suggère que la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan sont les principales destinations des exportations d'ailerons de requin des États membres de l'UE au cours de ces années.

Une fois encore, il convient de noter que si, au niveau des données commerciales de l'UE, les codes de marchandises séparent les produits en produits à base d'aïeron frais, séchés et surgelés, la différenciation entre produits séchés et frais n'est pas faite dans les données commerciales de Singapour. Par conséquent, les données relatives aux produits à base d'aïeron séchés et frais ont été combinées pour cette comparaison. Cela démontre une fois de plus l'importance de disposer de systèmes compatibles pour l'enregistrement du commerce et l'attribution de codes de marchandises entre les partenaires commerciaux afin d'obtenir une meilleure traçabilité et transparence.

Ces écarts doivent faire l'objet d'une investigation immédiate et des mesures doivent être prises pour améliorer la précision des enregistrements. L'UE n'est en effet peut-être pas consciente du rôle important qu'elle joue dans les captures mondiales de requins et dans le déclin des populations qui en résulte, si l'on se base uniquement sur les données d'exportation de l'UE.

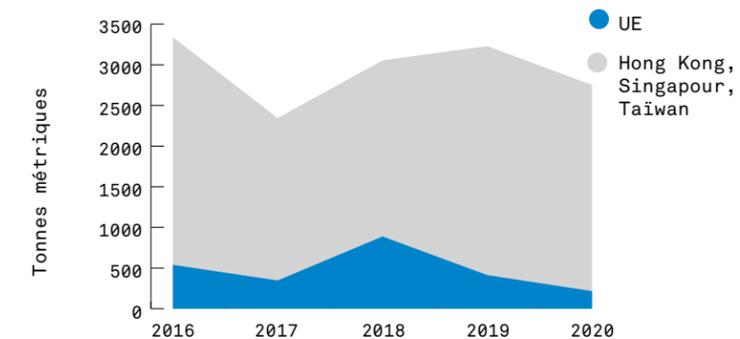


Schéma 5. Exportations totales d'ailerons de requin vers tous les pays, selon les données commerciales de l'UE, par rapport aux importations en provenance de l'UE enregistrées par la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan (agrégées).

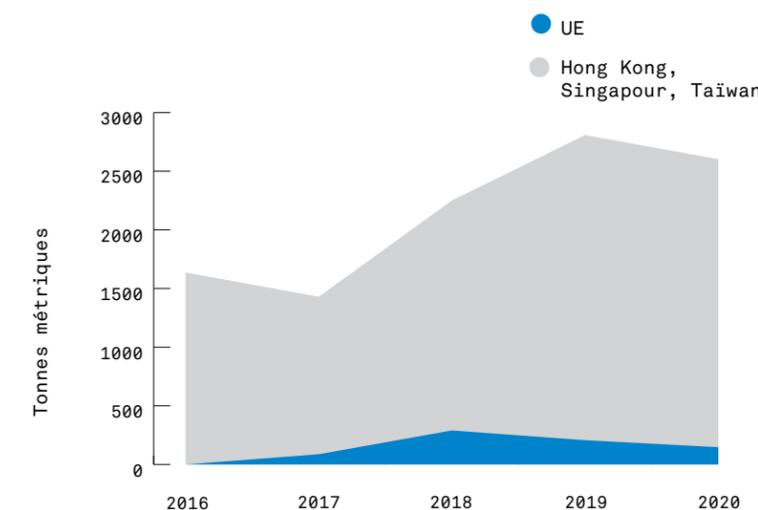


Schéma 6. Exportations totales d'ailerons de requin surgelés vers tous les pays, selon les données commerciales de l'UE, par rapport aux importations en provenance de l'UE enregistrées par la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan (agrégées).

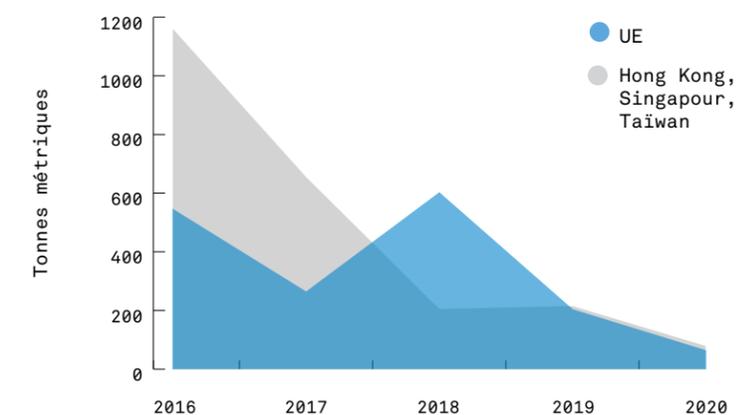


Schéma 7. Exportations totales d'ailerons de requin séchés et frais vers tous les pays, selon les données commerciales de l'UE, par rapport aux importations en provenance de l'UE de la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan (agrégées).

◀ Un requin blanc.

conclusions et recommandations



Photo: © Tom Burns



conclusions

En examinant les données commerciales enregistrées dans les principales plaques tournantes que sont la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan, nous avons pu mettre en lumière une autre pièce du puzzle concernant les tendances du commerce mondial de requins et de produits dérivés.

Les résultats de cette étude montrent que, bien que la demande principale du marché des ailerons de requin se situe en Asie, l'UE est un acteur important du commerce mondial des ailerons de requin et représente le fournisseur principal des marchés asiatiques. Le commerce mondial des produits dérivés de requins joue un rôle important dans l'effondrement global des populations de requins, indiquant qu'une meilleure réglementation et qu'un meilleur encadrement de ce commerce sont nécessaires.

L'UE est l'un des principaux fournisseurs de produits dérivés d'ailerons de requin pour les plaques tournantes du commerce mondial que sont la RAS de Hong Kong, Singapour et la province de Taïwan. On estime que plus de 50 % du commerce mondial de requins y passe.

L'UE a fourni 45 % des ailerons de requin aux principaux pôles de consommation en Asie et a permis 22 % de l'approvisionnement mondial en viande de requin en 2020 (Niedermüller et coll., 2021). Aussi, l'UE a la responsabilité de veiller à ce que sa participation au commerce mondial des produits dérivés de requins ne conduise pas ces espèces à l'extinction.

De par son rôle d'acteur clé sur les marchés mondiaux liés au requin, il est également de la responsabilité de l'Union européenne de veiller à l'exactitude des données commerciales et à l'adoption d'exigences de durabilité

concernant les requins commercialisés. Le fait pour l'UE d'assumer un rôle de leader inciterait sans doute d'autres acteurs à en faire autant.

De nombreuses mesures de contrôle des pêches sont en place concernant les captures de requins au sein de l'UE et dans le cadre d'initiatives bilatérales/multilatérales (par exemple, les ORGP) (Commission européenne, 2021). Néanmoins en ce qui concerne le commerce international, l'UE pourrait et devrait faire davantage pour assurer la gestion durable de l'ensemble du commerce des produits dérivés de requins d'une part, et contrôler la part de commerce dont elle est responsable d'autre part. Ces efforts sont impératifs si l'on veut que le commerce des requins se poursuive. En outre, les réglementations existantes se limitent aux espèces les plus menacées et en danger. Les exportations mondiales d'ailerons de requin sont en baisse, tandis que la part de l'UE dans ce commerce continue d'augmenter.

Assurément, ce sont les espèces qui ne font l'objet d'aucune mesure de gestion qui continuent d'être capturées et commercialisées, malgré le déclin généralisé constaté pour de nombreuses espèces commercialisées.

L'UE a désormais non seulement l'opportunité, mais aussi la responsabilité, de suivre, de gérer et de limiter durablement l'exportation de nombreuses espèces actuellement menacées ou exportées à des fins commerciales et susceptibles de devenir menacées si le commerce n'est pas encadré.

▲ Requins roussettes au marché aux poissons d'Olhão, Portugal.

◀ Le requin longimane, l'un des requins les plus menacés et inscrits à l'Annexe II de la CITES.



Photo : © Steve De Neef

recommandations

Compte tenu du déclin continu et de plus en plus rapide des populations mondiales de requins, chaque pays participant à leur capture et à leur commerce doit suivre avec précision les jauges commerciales et contrôler les populations de requins dans le commerce afin de garantir la mise en place de protections adéquates. L'UE ne fait pas exception.

Les recommandations formulées ci-dessous proposent des moyens d'évoluer vers un système commercial géré de manière plus globale, où les données collectées peuvent également permettre une compréhension plus précise de ce qui est échangé dans les ports de l'UE, et dans quelle mesure le commerce contribue à la mise en danger d'espèces dont la survie est déjà menacée.

Les recommandations d'IFAW sur les prochaines étapes à suivre par l'UE pour mieux gérer son rôle dans le commerce mondial des requins sont les suivantes :

1. Améliorer l'enregistrement des données et des registres commerciaux par le biais d'une révision des codes de marchandises du Système harmonisé (SH) pour les produits dérivés du requin. Normaliser l'utilisation des codes avec les principaux partenaires commerciaux.

L'UE doit prendre l'initiative d'établir et de développer des collaborations avec ses principaux partenaires commerciaux dans le domaine des produits dérivés de requins afin d'examiner les codes SH utilisés et de parvenir à un consensus sur la mise à jour des codes pour les produits les plus échangés. L'objectif étant d'obtenir une vision plus claire des produits échangés, ainsi que d'augmenter la traçabilité en utilisant des codes compatibles. En particulier, les codes doivent rendre compte des informations spécifiques aux espèces, au moins pour les [espèces inscrites à la CITES](#) et les espèces menacées d'extinction.

Grâce à une traçabilité et une transparence accrues, les analyses des ensembles de données commerciales peuvent contribuer à l'élaboration de politiques de contrôle des pêches pour les pays ou territoires fournisseurs, et renforcer les capacités d'application et de surveillance dans les pays ou les territoires participant aux échanges. Le but étant d'aider à atteindre des objectifs de conservation plus larges, tels que les [objectifs d'Aichi en matière de biodiversité](#) (Clarke, 2004), tout en encadrant plus efficacement le commerce à des niveaux durables.

2. Veiller à ce que toute espèce de requin présente dans le commerce international des produits dérivés de requins soit inscrite à l'Annexe II de la CITES.

Les espèces dont le commerce non encadré contribue au déclin des populations remplissent les [critères de l'Annexe II de la CITES](#) (CITES, 2021). Lorsqu'elles y sont inscrites, le commerce international ne peut se poursuivre qu'avec les permis appropriés délivrés par les

autorités nationales. L'objectif étant de garantir que les jauges commerciales soient limitées à des niveaux favorisant la durabilité. Étant donné que les populations de requins diminuent rapidement et que la révision complète des [codes SH](#) peut prendre plusieurs années, l'UE doit agir pour garantir que tous les requins qui font l'objet d'échanges commerciaux soient inscrits à [l'Annexe II de la CITES](#). Cette mesure ne constitue plus une mesure de précaution, mais une mesure nécessaire compte tenu des preuves généralisées du déclin des requins dû à la capture et au commerce non encadrés.

Un tel système de permis présente deux avantages supplémentaires. Tout d'abord, lorsqu'il est correctement mis en œuvre, il est possible de recueillir des informations détaillées sur la manière dont les espèces de requins menacées sont commercialisées par les pays et les territoires. Deuxièmement, une traçabilité accrue permettrait d'obtenir de meilleures données sur la mise en œuvre et l'efficacité des limites de pêche durable adoptées pour les espèces faisant l'objet d'un commerce important, ce qui conduirait à une meilleure mise en œuvre, le cas échéant.

3. Renforcer la capacité nationale de suivi du commerce à long terme grâce à l'analyse des données commerciales

Afin de détecter plus efficacement le commerce illégal des espèces inscrites à la CITES, nous recommandons à l'UE d'améliorer la capacité de surveillance précise sur le long terme de son commerce de requins, grâce à l'analyse des données commerciales et à la recherche, à l'identification des principaux partenaires commerciaux et à la formation spécialisée du personnel de première ligne. Parallèlement à la recommandation 1 qui vise à rendre les données de qualité plus accessibles, cette recommandation encourage l'utilisation de ces données dans des analyses significatives pour obtenir des informations sur le commerce de requins de l'UE, et maintient les efforts de surveillance à long terme des activités commerciales de l'UE (en particulier en ce qui concerne les espèces menacées ou inscrites à la CITES).

4. Donner la priorité à l'utilisation des données commerciales pour lutter contre le commerce illégal de requins et de ses produits dérivés

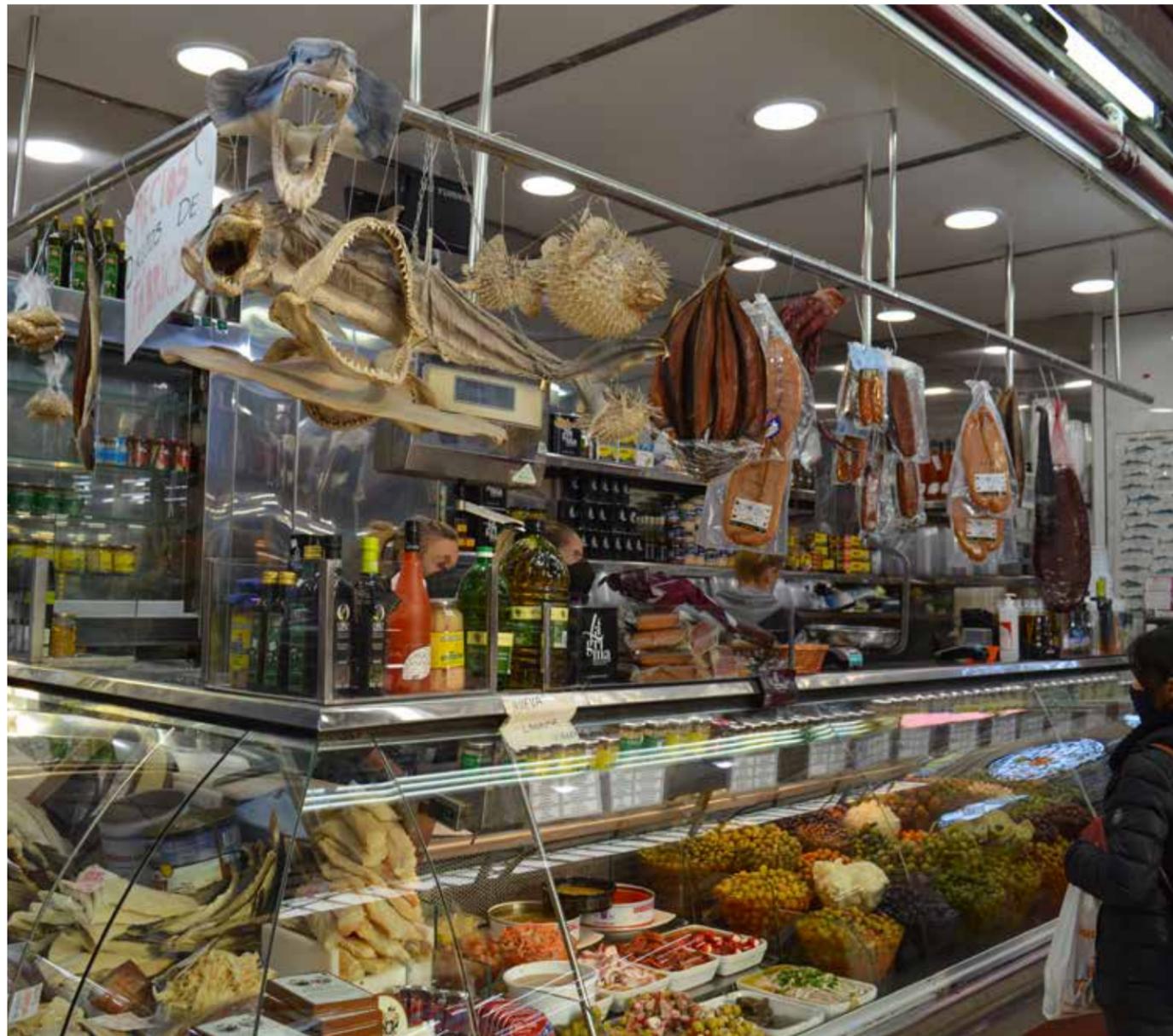
L'analyse des données commerciales peut constituer une source d'information supplémentaire ou conduire à des enquêtes sur des envois et des itinéraires commerciaux potentiellement illégaux. Il est également recommandé de partager les données commerciales sur des plateformes transnationales afin de permettre une meilleure coordination du renseignement entre les points de contrôle frontaliers au niveau international, au moins avec les principaux partenaires commerciaux concernés.

Outre le partage des données commerciales, l'UE devrait créer une base de données sur les saisies réussies effectuées par les gouvernements et la rendre accessible aux partenaires commerciaux. Cette base de données pourrait permettre de mieux comprendre l'ampleur, les acteurs clés, les itinéraires commerciaux et les caractéristiques du commerce illégal. En ce qui concerne les collaborations internationales, il a été constaté dans cette étude qu'outre les [États membres de l'UE](#) et les régions ultrapériphériques, les [pays et territoires d'outre-mer](#) (PTOM) associés à l'UE sont également impliqués dans le commerce. Lorsque les ressources sont moins disponibles pour ces pays et territoires, l'UE est en mesure de fournir une assistance pour la réglementation des échanges (Andersson et coll., 2021).

◀ Requin mako.

constats, références et notes finales





constats

L'élaboration de ce document de synthèse a été rendue possible grâce à la compilation des données et à la rédaction d'un rapport complet par l'Association BLOOM de Hong Kong (à paraître mi-2022).

Un certain nombre de personnes ont apporté leur soutien, fourni des informations et révisé ce document et nous les en remercions : Matt Collis, Jianguo He, Caroline Kube, Renee Lam, Chenyue Ma, Cong Peng, Rebecca Regnery (Humane Society International), Clare Sterling, Kayla Venckauskas et Luke Warwick (Wildlife Conservation Society).

Une aide à l'élaboration de ce rapport a été fournie par Oceans 5 (un projet parrainé par Rockefeller Philanthropy Advisors), Stichting The Flotilla Charitable Foundation et Vulcan LCC.

▲ Magasin avec des produits séchés montrant la tête de deux requins-taupes bleus (*Isurus paucus*), un spécimen de requin-marteau (*Sphyrna tiburo*) et une mandibule de requin.

références

Andersson, A., Tilley, H., Lau, W., Dudgeon, D., Bonebrake, T. & Dingle, C. (2021) *CITES and beyond: Illuminating 20 years of global, legal wildlife trade Global Ecology and Conservation*: 26 e01455

Access2Markets (2021) *Statistiques commerciales de l'UE (à l'exclusion du Royaume-Uni)* Extrait de : <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/en/statistics> le 28 décembre 2021.

Census & Statistics Department (C&SD) (2021) *Statistiques du commerce de marchandises importées de la RAS de Hong Kong* Extrait de : <https://www.statistics.gov.hk/pub/B10200012011MM12B0100.pdf> le 15 septembre 2021
Clarke, S. (2004)

Understanding pressures on fishery resources through trade statistics: a pilot study of four products in the Chinese dried seafood market Fish and Fisheries: 5 pp. 53 – 74

Davidson, L., Krawchuk, M., Dulvy, N. (2016) *Why have global shark and ray landings declined: improved management or overfishing?* Fish & Fisheries: 17 (2) pp. 438 – 458

Dulvy, N., Pacoureau, N., Riby, C., Pollom, R., Jabado, R., Ebert, D., Finucci, B., Pollock, C., Cheok, J., Derrick, D., Herman, K., Sherman, C., VanderWright, W., Lawson, J., Walls, R., Carlson, J., Charvet, P., Bineesh, K., Fernando, D., Ralph, G., Matsushiba, J., Hilton-Taylor, C., Fordham, S. & Simpfendorfer, C. (2021) *Overfishing drives over one-third of all sharks and rays toward a global extinction crisis* Current Biology: 31(21) pp. 4773 – 4787

Commission européenne (2021) Extrait de : https://ec.europa.eu/oceans-and-fisheries/ocean/marine-biodiversity/sharks_en le 4 novembre 2021

Commission européenne (2022) Extrait de : <https://trade.ec.europa.eu/access-to-markets/en/statistics> le 18 janvier 2022

FAO (2010) *The state of the world fisheries and aquaculture* Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, Italy, 2010, pp. 218

Fischer, J., Erikstein, K., D'Offay, B., Barone, M., Guggisberg, S. (2012) *Review of the Implementation of the International Plan of Action for the Conservation and Management of Sharks* Food and Agriculture Organization of the United Nations, Rome, 125 pp.

Niedermüller, S., Ainsworth, G., de Juan, S., Garcia, R., Ospina-Alvarez, A., Pita, P. & Villasante, S. (2021) *The Shark and Ray Meat Network: A Deep dive into a global affair 2021* WWF MMI, Rome, Italie Extrait de : https://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/a4_shark_2021_low.pdf le 4 novembre 2021

Okes, N. and Sant, G. (2019) *An overview of major shark traders, catchers and species* TRAFFIC, Cambridge, UK

Shea, K. & To, A. (2017) *From boat to bowl: Patterns and dynamics of shark fin trade in Hong Kong SAR - implications for monitoring and management* Marine Policy: 81 pp. 330 – 339

Worm, B., Davis, B., Kettermer, L., Ward-Paige, C., Chapman, D., Heithaus, M., Kessel, S., Gruber, S. (2013) *Global catches, exploitation rates, and rebuilding options for sharks* Marine Policy: 40 pp. 194–204

notes finales

¹ La théorie des graphes est l'étude mathématique d'un réseau d'éléments en interaction. Cette approche fournit une vision quantitative mais simplifiée des multiples facteurs impliqués dans la connexion (arêtes) entre les éléments (nœuds) contenus dans un réseau (Niedermüller et coll., 2021).

² Les données douanières de l'« UE » couvrent les données commerciales des 27 États membres et excluent le Royaume-Uni pour illustrer le rôle de l'UE dans sa composition actuelle. Les données douanières du Royaume-Uni sont toutefois couvertes par la catégorie des pays associés à l'UE.

³ Dans ce rapport de synthèse, les données commerciales recueillies auprès de la RAS de Hong Kong, de Singapour et de la province de Taïwan sont combinées pour fournir un ensemble de données « agrégées ». Il convient également de noter que les données commerciales de la RAS de Hong Kong sont séparées en « pays d'origine (*country of origin* - CO) » et « pays

de provenance (*country of consignment* - CC) ». Dans les sections suivantes, sauf indication contraire, les données relatives au pays d'origine ou CO sont utilisées pour les données d'importation, tandis que les données relatives au pays de provenance ou CC sont utilisées pour les données d'exportation/réexportation. La distinction n'est pas faite pour les données de Singapour ou de la province de Taïwan.

⁴ Quelques points à noter lors de l'examen de cette première analyse : seules les données sur le pays de provenance ont été utilisées pour l'ensemble de données de la RAS de Hong Kong pour cette section de comparaison, ce qui signifie que les données ont montré les expéditions transportées directement des ports des États membres de l'UE vers la RAS de Hong Kong sans autres arrêts intermédiaires. Cette différenciation entre le pays d'origine et le pays de provenance n'est pas disponible dans les ensembles de données de la province de Taïwan et de Singapour. En outre, cette distinction n'est pas non plus faite dans les données de l'UE.

On ne sait donc pas si les produits ont été exportés des États membres de l'UE en tant que pays d'origine, ou seulement en tant qu'étape intermédiaire.

En outre, les codes de marchandises disponibles dans les données d'exportation de l'UE ne décrivent actuellement que les produits à base d'aïlons frais, séchés et surgelés. Pour obtenir des ensembles de données comparables, toutes les catégories sous d'autres descriptions (telles que les produits en boîte, en conserves ou préparés, ou les descriptions suggérant que les produits étaient dans un récipient hermétique) ont été omises des données d'importation agrégées dans cette analyse comparative. Cela souligne en outre l'importance de l'attribution de codes de marchandises permettant des descriptions détaillées des produits, comme dans les fiches produits qui, s'ils étaient fournis dans les données d'exportation de l'UE, permettraient des comparaisons plus détaillées et plus précises des données commerciales.

Fonds international
pour la protection des animaux

L'offre et la demande : le rôle de
l'UE dans le commerce mondial
des requins

Stichting IFAW (IFAW Nederland)
Javastraat 56
2585 AR Den Haag
Nederland

+31 (70) 33 55 011
info-nl@ifaw.org

Fonds international pour la protection
des animaux,
Bureau de l'Union européenne
Boulevard Charlemagne 1, Bte. 72
B-1041, Bruxelles
Belgique

+32 (0)2 230 97 17

Numéro d'identification du registre de
transparence de l'UE :
22644632329-52

Australie
Belgique
Canada
Chine
Émirats arabes unis
France
Allemagne
Kenya
Malawi
Pays-Bas
Afrique du Sud
Royaume-Uni
États-Unis
Zambie
Zimbabwe

ifaw

**Fonds international
pour la protection
des animaux**